



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

28 SEPTEMBRE 2016

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 19 h 05, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, en l'absence de Cédric MAZET, je donne la parole à notre benjamine Madame ARAGONES pour faire l'appel.

(Madame Anouck ARAGONES procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES, BONVIN, CARADEC, CATANEO, CAULE, CLAUDIUS-PETIT, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, FARHI, FRANCESCHETTI, GEIER-GHIO, GEMINI, GINER, GOMEZ, HOCHFELDER, JACQUIER, JOUVE LEVI-MOZZICONACCI, MALRAIT, MARTINOD, MERY, MORAINÉ, OURET, PALLOIX, PREZIOSI, RENAUD, RICCA, ROGER, SCHILLING, TALAZAC, VALLETTE, VITALIS, VLASTO.

EXCUSÉS : Mmes et MM. CANICAVE, COHEN, GAUDIN, JOLLIVET, MAZET, MENCHON, NOSTRIANO, ROCCA-SERRA, VANNUCCHI, VASSAL, ZAOUÏ.

M. le MAIRE.- Le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2016

M. le MAIRE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de notre précédente séance, en date du 22 juin 2016.

Y a-t-il des observations ? Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Nous allons pouvoir attaquer l'ordre du jour du dernier Conseil d'arrondissements qui aura lieu au Tempo Cadenelle puisque, après l'inauguration de la nouvelle salle de mariage et du Conseil, les Conseil d'arrondissements auront lieu à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, dans la nouvelle salle du conseil.

(Applaudissements)

Rapport n° 16-29498/284 DGUP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -SERVICE
MOBILITE ET LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION MOBILITE
URBAINE - Approbation de dénomination des voies.**

Rapporteur : M. TALAZAC

M. TALAZAC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne la dénomination d'une voie. Nous donnons à une place située sur l'Escale Borély le nom de Jean-Claude Béton,

grand chef d'entreprise, qui a été un précurseur puisqu'il a inventé la boisson Orangina et, ensuite, toutes les publicités qui vont avec. Pour ce très grand homme d'affaires, innovateur et créateur d'origine marseillaise, je crois que le Maire de Marseille et Yves Moraine tenaient particulièrement à l'honorer, en lui donnant le nom d'une place où se consomme beaucoup de la boisson qu'il a contribué à rendre célèbre.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Talazac. C'est une demande de la veuve et de la fille de Jean-Claude Béton à laquelle Jean-Claude GAUDIN a souhaité donner une suite favorable. C'était un homme assez exceptionnel qui, outre la réussite d'Orangina et de ses publicités, avait monté un véritable groupe industriel implanté dans la région, qui avait conquis et racheté des sociétés à travers le monde entier. Le groupe a perduré après lui, même si, aujourd'hui, il n'appartient plus à la famille Béton. Il était normal d'honorer ce grand chef d'entreprise marseillais.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29498/284 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29494/285 DVSEJ

**DIRECTION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Politique en faveur
de la famille - Attribution de subventions d'investissement aux
associations et organismes à but non lucratif -Association
Marseillaise pour la Gestion des Crèches (AMGC) - La Croix Rouge
Française Enfance et Différence - Poussy Crèche et Ile aux Enfants.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Direction générale de l'Education, de la Culture et de la Solidarité.

La Ville de Marseille poursuit, depuis plusieurs années, une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité, en partenariat avec la CAF. A ce titre, le rapport propose l'attribution de subventions à des associations oeuvrant dans ce domaine.

Concernant le 4^{ème} secteur, l'association Enfance et Différence, dont le siège social est situé 38 rue Raphaël, dans le 8^{ème} arrondissement, souhaite réaliser une crèche de 36 places en réhabilitant un ancien bâtiment situé 122 rue Liandier, dans le 8^{ème} arrondissement.

Pour l'aménagement de ces locaux, il est proposé d'accorder une subvention d'équipement de 99 000 € selon le barème en vigueur, à savoir 2 700 € par place. Le montant des subventions et des conventions afférentes sont proposés à votre approbation. Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est une bonne chose. Marseille manque de crèches. Au-delà de l'investissement, ne pas oublier aussi le personnel qui est en sous-effectif et sujet à des déplacements usant d'une crèche à l'autre, bien souvent. Il en va de même pour le corps de volants, c'est-à-dire les remplaçants, qui manque cruellement d'effectifs lui aussi.

Cependant, nous voterons favorablement ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur CATANEO. Il est très honorable de se préoccuper des personnels des crèches. Il s'agit d'une crèche associative, donc ce n'est pas une crèche municipale et le personnel ne dépend donc pas de la Ville de Marseille. Mais, nous avons bien noté que votre propos était plus général.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29494/285 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29520/286 DPE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -
FISAC Opération Urbaine Marseille Tramway rue de Rome -
Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre -
Fédération des associations de commerçants du Centre-Ville de
Marseille pour la mise en œuvre d'une action d'animation
commerciale dans le cadre du programme FISAC - Opération Urbaine
Marseille Tramway rue de Rome - Approbation de la convention
correspondante.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

Mme ARAGONES.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport concernant les commerçants de la rue de Rome qui ont souffert pendant la période des travaux. Dans le cadre du FISAC, l'association Marseille Centre propose, pour les fêtes de fin d'année 2016, de réaliser des animations, notamment la décoration de vitrines, des animations ludiques et une campagne de communication auprès du grand public.

Il est demandé d'approuver la subvention à hauteur de 17 000 € pour un coût global de 18 500 €, sachant que l'Etat remboursera à la Ville 3 700 € au titre du FISAC.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je pense qu'il est essentiel d'aider les commerçants qui ont vraiment souffert et qui continuent à souffrir, malheureusement, impactés par les travaux du tramway. Mais, je crois qu'il ne faut surtout pas oublier d'autres commerçants qui sont dans le même cas et qui, malheureusement aujourd'hui, mettent la clef sous le paillason, tels qu'au boulevard Rabatau. Nous avons, par exemple, Gibelin qui, malheureusement, est vraiment dans la mouise. Allez le voir !

M. le MAIRE.- Je le connais très bien, Madame PALLOIX.

Mme PALLOIX.- Donc, vous savez qu'il est vraiment dans la mouise en ce moment. Il est au point de non-retour. Mais, il n'y a pas que lui dans le boulevard Rabatau.

Je pense qu'il faut continuer assez longtemps des initiatives comme celles prises à la rue de Rome dans la durée parce que les dommages collatéraux continuent à se perpétuer.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mon intervention ira dans le sens de ma prédécesseur. La rue de Rome est particulièrement touchée par la crise du commerce. Trente magasins ont fermé, dont Carrefour City et Subway. La rue se vide et ne sera bientôt plus animée que par le passage des tramways si l'on ne fait rien. Les travaux qui ont traîné en longueur l'ont quasiment achevée. Il y a la concurrence des grandes surfaces, les difficultés pour se garer, le parking est souvent à des tarifs élevés pour le commun des mortels. La situation est donc très grave. C'est pourquoi nous soutenons ce projet d'animation commerciale qui apportera un ballon d'oxygène.

M. le MAIRE.- Vos interventions aux uns et aux autres sont frappés au coin du bon sens. Evidemment, il appartient à la puissance publique d'essayer d'aider le plus possible les commerçants. Elle ne peut pas se substituer non plus aux commerçants qui subissent des mutations très importantes du commerce. Nous voyons, les uns et les autres, que nos enfants, nos petits-enfants achètent beaucoup plus sur Internet que dans les magasins. Ils subissent également le poids des charges écrasantes dans ce pays, qui, pour beaucoup, sont à l'origine d'un certain nombre de commerces, de professions libérales, de petites entreprises, d'artisans également. Tout n'est pas de la faute des travaux, que ce soit rue de Rome ou à Rabatau.

Pour autant, il faut les aider. D'où ces initiatives, et également celle de la braderie qui a eu lieu sur une incitation privée de l'association des commerçants de la rue Grignan, dans le centre-ville, mais avec une très forte aide d'un certain nombre d'élus de la Ville de Marseille : Solange BIAGGI, Marie-Louise LOTA, moi-même et d'autres encore, avec une réussite exceptionnelle. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les commerçants que nous sommes allés voir, qui nous ont dit qu'ils n'avaient pas fait, depuis 10 ans, autant de ventes qu'ils en ont fait aujourd'hui, sans compter l'ambiance agréable, etc. Je me suis permis de leur faire remarquer que, pendant des années, ils avaient été contre la piétonisation, et que, ce jour-là où l'on avait tout piétonnisé, ils n'avaient jamais aussi bien travaillé.

Il faut avoir l'ensemble de ces éléments à l'esprit, mais je pense notamment aux commerces du haut de la rue de Rome, dans la partie large du 6^{ème} arrondissement, entre la préfecture et la place

Castellane, dont je reçois l'écho des souffrances. J'aimerais que l'on puisse organiser là aussi une braderie. Ils sont très demandeurs. Cela pose des problèmes techniques et de sécurité importants, à cause du tramway, mais je souhaite vraiment que l'on aille dans ce sens-là pour leur donner la même chance qu'aux commerçants de l'hyper centre-ville.

Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29520/286 DPE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29533/287 DPE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -
Approbation de la modification des taux de subvention et des
plafonds du dispositif FISAC Opération Urbaine Marseille Tramway
rue de Rome.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

Mme ARAGONES.- Toujours dans le cadre du FISAC tramway rue de Rome, la Ville de Marseille a approuvé un programme d'aide directe pour soutenir les efforts des commerçants et artisans désireux de renouveler la devanture de leur commerce. Face aux difficultés des commerçants, il est proposé de relever le taux des subventions de 40 à 80 % du montant hors taxes, maximum de travaux subventionnables : 17 500 €.

Le présent rapport vous propose d'approuver la modification de ce dispositif.

M. le MAIRE.- Cela va dans le même sens. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29533/287 DPE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29575/288 DGUP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE
LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -Division des
Personnes Handicapées - Attribution de subventions aux
associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées -2^{ème}
répartition - Approbation des conventions.**

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de subventions à des associations de handicapés. Six sont concernées pour notre secteur :

- Le Yachting Club de la Pointe Rouge qui, comme chaque année, organise un concours de pêche, avec une centaine de personnes en situation de handicap accompagnées de leurs parents puisqu'il s'agit de faire de la pêche et d'autres activités nautiques : 4 000 €.

- L'association Voiles au large pour des actions handi-voile et handi-valides : 6 000 €.

- Association sportive et culturelle ALGERNON : 6 000 €.

- L'amicale des déficients visuels de Provence : 1 500 €.

- L'association 13 A'TIPIK, pour un atelier d'insertion de couture : 2 500 €.

Je ne pense pas que vous connaissiez cette association, en revanche vous connaissez son Président puisqu'il s'agit de Monsieur Jacques LEGAREC. Il a monté un atelier d'insertion pour des personnes, des jeunes notamment, en situation sociale défavorable et des personnes handicapées. Le principe est de faire des vêtements pour des personnes handicapées physiques assez difficiles, par des ateliers de couture, avec des systèmes de zip, de

fermetures Eclair. C'est vraiment très original. Je tiens particulièrement à ce que cette subvention lui soit versée.

- Association NUCLEUS : 5 000 €, que nous connaissons bien aussi pour d'autres actions en faveur des personnes handicapées.

M. le MAIRE.- Monsieur LEGAREC qui est également un créateur qui participe au défilé de mode à Bagatelle qui a eu lieu, il y a une dizaine de jours, avec un très grand succès. Je remercie tous ceux qui s'en sont occupés : les services de la communication, de la culture, Madame ARAGONES, et Madame DELECLUSE, la Présidente de l'association qui a succédé à Madame MALRAIT à ces responsabilités. Ce défilé de rentrée a toujours un très grand succès. Merci à tous les exposants également qui acceptent d'y participer.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29575/288 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29589/289 DGAPM

DELEGATION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS - Attribution de subventions pour les manifestations sportives se déroulant au Palais des Sports de Marseille – 4^{ème} répartition 2016

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. le MAIRE.- Nous félicitons Monsieur DI GIOVANNI puisqu'il a été uni à son épouse, dans les jardins de la Mairie des 6-8, par le Maire de Marseille, samedi dernier.

(Applaudissements)

M. DI GIOVANNI.- Merci. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, dans ce rapport, il est question de la 4^{ème} répartition des subventions allouées aux associations sportives dans le but d'organiser des évènements au Palais des Sports.

Dans notre secteur est concerné le Pôle France de Gymnastique, pour sa 7^{ème} édition du Gym Massilia, événement international de gymnastique qui regroupe les meilleurs gymnastes mondiaux. Le montant est de 55 000 €.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29589/289 DGAPM est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29592/290 DEEU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aménagement de la place de
l'Amiral Muselier et de la place de l'Honnêteté dans le 8^{ème}
arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de
mandat avec la Société Locale d'Equipement et d'Aménagement de
l'Aire Marseillaise (Soléam).**

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport nous demande d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de mandat relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Soléam, portant sur l'opération d'aménagement des places de l'Amiral Muselier et de l'Honnêteté.

Fin 2008, le Conseil municipal a approuvé un projet de restructuration de l'ancien aquarium situé sous ces deux places.

Cependant, la place de l'Honnêteté faisant l'objet d'une expertise judiciaire, depuis mai 2015, les travaux d'aménagement ne peuvent être réalisés pour le moment que sur la place Muselier. Aussi, il est nécessaire de procéder à une répartition du financement par le maître d'ouvrage et de la rémunération de la Soléam pour les travaux engagés sur cette place, et ceux devant intervenir plus tard sur la place de l'Honnêteté.

Ce contexte particulier nécessite un troisième avenant à la convention de mandat initiale. C'est ce troisième avenant que l'on nous demande d'approuver dans ce rapport.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, c'est long, très long, peut-être même trop long. En effet, depuis le projet de 2008, les travaux ont démarré seulement en 2014. Les riverains se plaignent, des bars et des restaurants ont fermé, des encombrants, des déchets traînent parfois. Il est grand temps que les travaux s'achèvent, même si la transformation de l'ancien aquarium en bureau par la Soléam n'est pas la panacée pour ce quartier à vocation touristique. Néanmoins, nous voterons pour ce rapport.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération nous amène une réflexion puisque vous êtes tous, je pense, soucieux de l'avenir de ce secteur de notre quartier du 8^{ème} arrondissement de Marseille. Personnellement, je suis voisine, j'habite tout près de cet endroit qui est une vraie verrue aujourd'hui, et depuis des années. Les commerçants ont fermé boutique. Vous êtes tous censés avoir, comme moi, le souci de ce quartier.

En effet, il est clair que la place a été complètement dénaturée. On ne comprend pas très bien comment on a pu, à un moment donné, imaginer ce projet sur cette place. Bref ! Il est là. Aujourd'hui, je suis très inquiète de voir que, dans cette ville, alors que l'on est face à la mer, on puisse laisser cet environnement à son extrême désintérêt. Je suis un peu étonnée, d'autant plus que d'autres projets, qui sont réellement des illusions aujourd'hui sur la ville, notamment faire un casino dans la Villa Méditerranée ou d'autres projets complètement pharaoniques, finalement s'éloignent des besoins des Marseillais.

Aujourd'hui, il est clair que, lorsque l'on se promène sur cet endroit, on n'a pas envie d'y aller. Personnellement, j'y vais pour faire vivre ces commerces. Ce n'est pourtant pas très agréable.

Nous sommes dans une situation où il est clair que, nous avons, nous Mairie de secteur, à avoir une vraie politique de valorisation touristique de ces quartiers pour les Marseillais. C'est une question, à mon avis, qui est dans tous les esprits des personnes qui sont là.

Depuis que l'on a mis en place le projet de 2008, plus de 2 M€ ont été investis. Vous connaissez bien sûr la réflexion qui m'amène à mettre le point sur cette dépense. On peut se poser la question : 2 M€ dans ce domaine complètement à l'abandon, est-ce que l'on a tant d'argent pour dépenser sur des projets de ce type-là qui amènent à une impasse ? Or, on sait que 2 millions, notamment pour les écoles marseillaises, auraient apporté de l'oxygène. Il a fallu que l'Etat s'en mêle pour avoir l'argent qu'il fallait pour la réfection souhaitée dans les écoles.

Bien sûr, on va amener l'oxygène qu'il faut pour ce quartier, mais, réellement, c'est une catastrophe. Tous les commerces ont fermé. Il n'y a pas un restaurant qui a pu sortir la tête de l'eau. C'est tout un quartier de notre arrondissement qui a été complètement sinistré.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Madame LEVY-MOZZICONACCI, votre intervention politicienne et fourre-tout ne cache pas votre totale méconnaissance du dossier. Vous nous parlez en même temps du casino, des écoles, de la place de l'Amiral Muselier, de la Villa Méditerranée et, en revanche, très peu du rapport qui nous concerne, et pas du tout parce que tout simplement vous ne connaissez pas le dossier.

Sur les éléments périphériques de votre intervention, les écoles : si l'Etat était bien placé pour donner des leçons, nous les accepterions volontiers. Avant de venir critiquer la situation des écoles marseillaises, et si vous avez encore quelques influences auprès de ce Gouvernement finissant et très vraisemblablement très prochainement terminé, vous devriez lui dire de venir s'intéresser un peu à ses propres bâtiments. Par exemple, à la préfecture de police, sur la place Félix-Baret, qui est dans un état absolument lamentable. Le plafond s'est effondré et aucun travaux n'ont été faits. Vous pourriez vous intéresser au commissariat de police de l'avenue d'Haïfa qui est un véritable taudis, aux tribunaux, aux musées, aux prisons, à l'ensemble de ce patrimoine d'Etat laissé à l'abandon par ce Gouvernement qui a essayé de se refaire la cerise après l'échec lamentable des municipales qu'il a essayé d'instrumentaliser à Marseille.

S'agissant du casino à la Villa Méditerranée, ce débat a été tranché par les électeurs. En 2014, les listes conduites par Jean-Claude GAUDIN avaient inclus dans leur programme la réalisation d'un casino, pour un ensemble de raisons, et les électeurs nous ont donné les résultats que vous connaissez et que je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler. Il faut maintenant trouver la localisation du casino. On peut envisager diverses possibilités. Le fait est que vos amis socialistes à la Région ont bâti un bâtiment qui a coûté 70 M€ aux contribuables dont vous semblez avoir grand souci, sans jamais se préoccuper de ce que l'on allait y faire dedans. Et comme cela ne suffisait pas, ils y ont rajouté un peu plus de 4 M€ par an de fonctionnement, toujours pour rien. Alors, nous, nous essayons, avec la nouvelle majorité du Conseil régional, de trouver une destination à ce bâtiment pour que cela ne coûte pas des dizaines de millions d'euros à fonds perdus pour le contribuable de Marseille et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Est-ce que l'on pourra y faire un casino ou pas ? Je n'en sais rien. Mais, il me semble que quand on est socialiste, on n'est pas vraiment très bien placé pour donner des leçons à propos de la Villa « Vauzellia » qui est un gouffre financier et, pour tout dire, un vrai scandale politique.

On en vient maintenant au dossier de la place de l'Amiral Muselier. Tout vient du fait que c'est un dossier privé, d'abord. Les locaux qui constituaient l'ancien aquarium avaient été vendus par la municipalité de Gaston DEFFERRE. Un propriétaire privé, la société Aquaforum, a exploité, jusqu'en 1993, un aquarium, puis l'a fermé et, pendant des années, rien ne s'y est fait. On ne peut pas se substituer à un propriétaire privé pour faire quelque chose. Lorsqu'il a sorti un projet de réalisation de locaux pour des professions

libérales, des experts comptables, des professions paramédicales, nous avons dit : lorsque ce sera terminé, nous referons la place. Nous avons, pour essayer d'accélérer, commencé les travaux de la place en parallèle des travaux réalisés de façon souterraine. Le problème est que l'acquéreur des locaux privés a été victime de très graves infiltrations et a donc engagé une procédure judiciaire qui a abouti à une désignation par ordonnance de référé du Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille, à la nomination d'un expert judiciaire. Pendant que les opérations d'expertise judiciaire sont en cours, on ne peut pas intervenir en surface.

J'ai reçu, à plusieurs reprises, les commerçants et les habitants pour voir de quelle manière on pouvait gérer au mieux ces phénomènes désagréables qui ne sont nullement de la responsabilité de la Ville de Marseille. Nous l'avons fait par des balisages, des ouvertures d'escaliers qui permettaient aux passants d'accéder aux commerces, même si je reconnais que ce n'est pas la panacée. Mais, nous ne portons aucune responsabilité. J'ai d'ailleurs demandé à la Soléam de réaliser un certain nombre de travaux d'étanchéité qui ne portent pas sur les parties privées, très rapidement. Pour ce qui concerne le procès privé, ni vous ni moi ne pouvons nous y immiscer.

Je crois que vous avez choisi un mauvais dossier pour vous attaquer à nous parce que nous avons fait tout ce que nous pouvions faire sur ces places de l'Honnêteté et de l'Amiral Muselier.

(Applaudissements)

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29592/290 DEFEU est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29610/291 DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 8^{ème} arrondissement – Périer - Avenue Ferdinand Flotte - Cession d'un bien immobilier à Monsieur et Madame Guillaume Pitollat.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille est propriétaire d'un terrain situé 122 avenue Ferdinand Flotte, d'une superficie d'environ 165 m². Il s'agit d'un talus qui, lors de la réalisation du groupe scolaire Ferdinand Flotte, n'a pas été englobé dans l'enceinte scolaire. Monsieur et Madame Pitollat, propriétaires de la parcelle mitoyenne, souhaitent acquérir une partie de ce bien pour le remembrer à leur propriété.

Au terme de négociations amiables, la Ville de Marseille a convenu d'un accord avec les acquéreurs pour la cession de ce bien moyennant la somme de 24 750 €. Ce bien relevant du domaine public, il convient au préalable de constater sa désaffectation et d'approuver son déclassement.

Les modalités de cet accord sont fixées dans le projet de protocole foncier annexé qu'il vous est proposé d'approuver.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29610/291 DSFP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29634/292 DM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE -

Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - Budget Primitif 2016.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la situation de Marseille, tournée vers la mer, est un facteur de rayonnement de la ville dont certaines associations assurent la promotion à travers des activités nautiques. Afin de soutenir ces initiatives, la Ville souhaite subventionner plusieurs associations, dont l'une d'elle est implantée dans le 4^{ème} secteur. Il s'agit de La Pelle qui organisera le 36^{ème} Critérium de la Méditerranée, une course de catamarans, du 29 au 31 octobre prochains, pour laquelle une subvention de 7 000 € est allouée. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29634/292 DM est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29635/293 DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 8^{ème} arrondissement - Les Goudes - Rue des Bons Voisins - Cession d'une partie de la falaise à la SCI Juba.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- La Ville de Marseille est propriétaire d'un bien d'environ 1 450 m², partie d'une falaise, rue des Bons Voisins, dans le quartier des Goudes. La SCI Juba, propriétaire de deux parcelles mitoyennes, a l'intention de déposer un permis de construire dans la perspective de la réalisation d'un programme immobilier. Cependant,

l'une de ces parcelles est frappée d'un arrêté de péril du fait de l'état de la falaise qui représente une menace pour l'ensemble des parcelles appartenant à la société Juba qu'elle surplombe.

La société Juba s'est donc portée acquéreur de cette partie de ladite falaise, et s'engage, en contrepartie, à l'entretenir et à la sécuriser conformément aux préconisations d'un bureau d'études compétent.

La présente cession, qui s'effectuera à l'euro symbolique conformément à l'avis des Domaines, devra faire l'objet d'un découpage foncier. La Ville, propriétaire, commande le document d'arpentage, et les frais, d'un montant d'environ 1 500 €, seront supportés par l'acquéreur qui accepte.

Il vous est proposé d'approuver la cession et le protocole foncier afférent. Merci de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, je ne peux pas partager le bonheur de cette SCI d'obtenir cette falaise parce que je suis très inquiète. Rappelez-vous les cabanons sous la Rose, qui étaient sous la falaise. Pendant des mois et des mois, nous avons été obligés de fermer la plage parce que, en ayant cassé les cabanons, on s'est retrouvé avec une falaise qui était plus ou moins mouvante.

Là, ils s'engagent à consolider la falaise. Je me pose la question : est-ce vraiment normal ? Est-ce qu'il n'y a pas une mise en sécurité autre que de faire ce qu'ils vont faire, c'est-à-dire mettre des filets, etc., alors qu'ils ont deux permis de construire ? Cela m'interpelle parce que, même si ce n'est pas le cœur du parc, on est

dans le Parc national des Calanques. J'ai regardé un peu cette SCI, je n'ai rien trouvé.

Tout cela m'interpelle, et je vais mettre mon droit de réserve parce que l'on peut avoir des conséquences un peu dramatiques. Si c'est pour des privés qui vont faire leurs deux constructions... Mais, ce peut être aussi, Monsieur le Maire, - je n'ai pas la boule de cristal, mais comme on en a parlé très souvent - pour un hôtel.

M. le MAIRE.- Il n'est pas scandaleux de faire un hôtel.

Mme PALLOIX.- Non, mais nous sommes toujours dans le Parc national des Calanques et nous avons des choses à vérifier.

Ceci dit, même si ce n'est que pour des familles, je les inviterais à ne pas acheter parce que c'est trop dangereux. Une falaise peut très bien tenir des années, mais peut aussi casser tout ce qu'il y a devant. Quand il y a des inondations après de grosses pluies, on a vu ce que cela donnait dans certains endroits. Alors, pas chez nous, s'il vous plaît !

M. le MAIRE.- De ce que je sais, une famille, qui se retrouve à travers la SCI Juba, est propriétaire de la parcelle en pied de falaise. Elle envisage - à l'instant, elle ne l'a pas fait - de déposer un permis de construire pour construire ou reconstruire sa maison. Comme c'est la seule bénéficiaire, la puissance publique ne va pas aller dépenser de l'argent pour consolider la falaise. L'idée des services de la Ville a été d'accorder la cession de la falaise en contrepartie de sa consolidation. Et ce n'est qu'après que le permis de construire sera déposé et, éventuellement, accordé. Etant précisé que, en réalité, un premier permis déposé avait été déposé en l'état,

en raison du problème de la falaise. Les services de la Ville ont dit : si vous voulez, vous consolidez la falaise, vous redéposez un permis de construire et nous verrons si nous l'accordons ou pas.

Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29635/293 DSFP est adopté à la majorité
Vote contre du groupe Front national
Abstention de Mmes PALLOIX et LEVY-MOZZICONACCI**

Rapport n° 16-29645/294 DEEU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades
dans le cadre de l'Opération Grand CentreVille (OGCV) - Attribution
de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des
injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires
de l'opération Grand Centre-Ville.**

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

M. le MAIRE.- Je précise, pour être bien clair, que je souhaite que lorsque ce permis viendra à l'instruction ici, on vérifie que ce que j'ai dit correspond bien à la réalité du permis déposé. Nous donnerons éventuellement un avis favorable si cela ne concerne qu'une ou deux maisons et que les travaux de la falaise ont bien été faits, sinon ce ne sera pas le cas.

Mme HOCHFELDER, vous avez la parole.

Mme HOCHFELDER.- Ce rapport nous vient de la Délégation générale Ville durable et Expansion, Direction de l'Environnement et de l'Espace urbain, Service de l'Espace urbain.

La Ville de Marseille a approuvé la mise en place d'un dispositif d'octroi de subventions aux propriétaires privés pour le

ravalement de façade des immeubles situés sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

Dix-huit axes prioritaires ont été désignés, dont le cours Pierre-Puget, les rue Saint-Ferréol et Paradis pour le 6^{ème} arrondissement.

Il nous est proposé d'approuver les subventions à hauteur de 78 506,49 € pour cette campagne de ravalement de façades qui concerne au total 56 demandes, dont 40 sur le cours Pierre-Puget. Vous trouverez, en annexe 1, le nom des propriétaires.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29645/294 DEEU est adopté à l'unanimité des votes exprimés
Abstention du groupe Front national**

Rapport n° 16-29694/295 DGAVE

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Sécurisation des entrées des écoles – 2^{ème} tranche -
Approbation de l'opération et de l'affectation d'autorisation de programme relative aux travaux Financement.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale de l'Architecture et de la Valorisation des équipements.

Suite au lancement, en avril dernier, d'une première tranche de travaux pour la sécurisation de l'entrée des écoles, le rapport vous propose d'approuver une deuxième tranche de travaux pour un montant de 600 000 €. Des subventions au taux le plus élevé seront sollicitées auprès des différents partenaires institutionnels.

M. le MAIRE.- Je précise que les travaux réalisés durant l'été dans les écoles des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements représentent un montant d'un peu plus de 1 600 000 €. Je voudrais en profiter pour remercier les services de la Ville de Marseille, de la Direction des bâtiments communaux notamment, et l'ensemble de ceux qui, pendant que d'aucuns se répandaient dans les médias, ont travaillé pendant les vacances pour que les travaux soient prêts en temps et en heure.

Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29694/295 DGAVE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29696/296 DTBS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENT SUD - Mise en sécurité du bâtiment et aménagement des vestiaires du personnel municipal de l'école élémentaire Chabanon, 23, rue Pierre Albert Chabanon - 6^{ème} arrondissement Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, ce rapport émane de la Délégation Générale de l'Architecture et de la Valorisation des équipements.

L'école élémentaire Chabanon, 6^{ème} arrondissement, accueille 280 élèves avec un effectif de 15 agents municipaux. Suite à l'apparition de désordres importants dans les vestiaires du personnel, il est proposé de mettre en sécurité le bâtiment et de réaménager l'intérieur, afin d'intégrer un vestiaire pour le personnel et des locaux de rangement pour l'école.

Pour ce faire, une autorisation de programme d'un montant de 287 000 € est soumise à votre approbation. Des subventions au taux le plus élevé seront sollicitées auprès des différents partenaires institutionnels.

M. le MAIRE.- J'en profite également pour remercier Madame CAULE qui a passé, elle aussi, des semaines et des jours à faire le tour des écoles. J'informe le Conseil d'arrondissements que, suite à l'accident qu'il y a eu rue Chabanon et qui a entraîné la destruction des matériels protecteurs de l'entrée de l'école, j'ai saisi le Président de la Métropole, dont c'est la compétence, et les services en direct pour essayer d'accélérer les choses, d'une demande tendant à ce que le stationnement partie gauche descendante de la rue Chabanon soit supprimé, de manière que l'on puisse déporter un peu la circulation sur la gauche et que l'on puisse élargir le trottoir parce que, moi-même, quand je passe, j'ai toujours peur qu'un piéton ou un enfant soit blessé. C'est une demande ferme et forte que je porte auprès du Président de la Métropole parce que je ne veux pas prendre la responsabilité qu'un jour il y ait un blessé ou pire, à cause de l'étroitesse de ce trottoir qui plus est en sens descendant. Il faut absolument prendre les mesures adéquates, et j'ai formé une demande en ce sens.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29696/296 DTBS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29770/297 SAC

**DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES
ET COMMISSIONS - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET
GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES -
Dotations financières 2017 allouées aux Mairies de Secteurs.**

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Le rapport est rédigé en ce sens que la dotation de fonctionnement 2017 de la Mairie du 4^{ème} secteur, 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille, s'élèvera à 1 273 874 €, et celle d'investissement à hauteur de 246 478 €.

Il est possible que, d'ici le Conseil municipal, ce rapport subisse une petite évolution parce que, dans un rapport qui vient plus loin sur la décentralisation ou la recentralisation des équipements transférés, j'ai demandé – et a priori obtenu, je n'ai eu qu'un accord oral du Maire, mais j'espère que ce sera suivi d'effet dans les 48 heures - que le gymnase du Sablier, reconstruit après un incendie criminel, soit non pas recentralisé, mais maintenu comme un équipement décentralisé en Mairie de Secteur. Cela devrait avoir une petite influence sur notre dotation de fonctionnement, mais les proportions resteront les mêmes.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX.- Soit vous n'arrivez pas à parler assez fort et à taper assez fort, soit nous sommes vraiment les mal-aimés. Le 4^{ème} secteur est troisième en nombre d'habitants, et quand on regarde les montants, cela ne va pas.

M. le MAIRE.- Nous sommes les derniers.

Mme PALLOIX.- Vous le savez, toutes les années je pose les mêmes questions, et je reviens là-dessus. Cela ne fait que 16 ans. Je ne voterai pas cela parce que l'on parle d'égalité et j'estime que nos habitants ont autant de droits que les autres. Je ne vois pas pourquoi, à quantité égale ou partiellement, si vous regardez le 5^{ème}

secteur et nous, il n'y a pas photo. Je voterai contre pour mes habitants.

M. le MAIRE.- Je ne suis pas loin de partager votre point de vue.

Mme PALLOIX.- Vous voulez que nous allions le voir ensemble ?

M. le MAIRE.- Non. Je pense qu'en y allant seul, j'ai peut-être plus de chances d'arriver à parvenir à mes fins, même s'il me faudra un peu de temps. J'ai tenu ce discours tout récemment. Il m'a été répondu que c'était aussi une affaire de solidarité et qu'il était normal que les 15^{ème}, 16^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements notamment soient beaucoup mieux dotés que les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Je dois dire que je ne partage pas particulièrement ce point de vue. D'autres secteurs d'ailleurs sont aussi mieux dotés que nous, même si c'est pas dans les mêmes proportions que les quatre arrondissements des quartiers nord que je viens de mentionner.

Je pense avoir obtenu, non pas une réévaluation, mais une remise à plat des critères d'attribution de la dotation de fonctionnement qui dépend du nombre d'équipements transférés. C'est un critère que tout le monde connaît. Mais, en revanche, comment sont évaluées ensuite les sommes à allouer en fonction des équipements transférés : nombre de participants, d'agrément, taille, surface, jours d'ouverture, agents affectés, que sais-je ? Là, les choses sont moins évidentes. J'ai donc demandé qu'un travail de remise à plat soit fait. On a pris l'engagement que cela irait dans ce sens. Je considère que, aux alentours de 10,50 par habitant des

6^{ème} et 8^{ème} arrondissements pour aux alentours de 17,50 ou 18 € pour les habitants des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, ce n'est pas logique. Je suis pour la solidarité, mais il me semble que l'écart est un peu trop important et qu'il devrait être rapproché.

Cela étant, cela va à l'encontre de ceux qui racontent toute la journée que l'on ne fait dans cette ville que pour le sud.

Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29770/297 SAC est adopté à la majorité.
Vote contre de Madame PALLOIX
Abstention du groupe Front national et de Madame LEVY-
MOZZICONACCI.**

Rapport n° 16-29570/299 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Subventions d'équipement à diverses associations -2^{ème} répartition
2016.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale Education, Culture et Solidarité, Direction de l'Action sociale et de la Solidarité.

De nombreuses associations ont sollicité le soutien financier de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Ces demandes ont été instruites en tenant compte de la situation financière des associations et du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville.

Dans le 4^{ème} secteur, une association est concernée : le Centre interrégional d'études, d'actions et d'informations PACA, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité : 1 000 € pour l'acquisition de matériels informatiques.

M. le MAIRE. - Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29570/299 DASS est adopté à l'unanimité des votes exprimés – Abstention du groupe Front national

Rapport n° 16-29576/300 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités -3^{ème} répartition 2016.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD. - Ce rapport émane de la même délégation. Consciente du rôle important joué par les associations dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille propose d'allouer à certaines associations une subvention destinée à soutenir leurs actions.

Dans le 4^{ème} secteur, une association est concernée : MAAVAR, dans le 6^{ème} arrondissement, qui gère le restaurant social Noga. Il permet d'offrir deux repas complets quotidiens aux personnes en situation de grande précarité. La subvention attribuée est de 3 000 €.

M. le MAIRE. - Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29576/300 DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29755/302 DSG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur.

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Pour ce qui nous concerne, nous récupérons, comme équipement transféré, le CMA Michel-Lévy dans le nouvel immeuble Michel-Lévy. Nous sommes très contents que ce dossier, initié par Dominique TIAN et que j'ai poursuivi, soit mené à terme, et que les promesses de réalisation du Centre Municipal d'Animation Michel-Lévy à neuf et d'attribution à deux CIQ d'un bureau soient tenues.

Le jeu de boules de la Verrerie est supprimé avec le parking.

Le gymnase Le Sablier qui, dans le rapport est prévu comme recentralisé, que nous votons tel quel, mais qui, selon les engagements qui ont été pris - si j'ai crié assez fort, Madame PALLOIX - figurera dans les équipements décentralisés.

Mme PALLOIX.- Et le jardin Michel-Lévy ? Est-ce que cela suit son cours ?

M. le MAIRE.- Non seulement cela suit son cours, mais comme j'aime bien tenir mes promesses parce que, même si on s'affronte et on résiste, quand je fais des promesses, j'aime bien les tenir, je suis personnellement le dossier. Le dossier technique de création du jardin est en cours d'élaboration dans les services, et j'ai fait inclure ce projet dans l'enveloppe financière de participation du Département des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 100 M€, à la Ville de Marseille, de manière que l'on soit absolument certain qu'ils

puisse être réalisé au budget 2017. Et je harcèle les services, le problème n'étant plus tellement celui du financement, pour que le dossier technique puisse être prêt le plus rapidement possible et que, comme je m'y étais engagé, je le montre aux mamans qui étaient venues me rencontrer à l'époque.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29755/302 DSG est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29641/301 SPU

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT SERVICE PROJET URBAINS - 4^{ème} et 5^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements - Avis sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation par débordement de l'Huveaune et de ses principaux affluents en tant que Personne et Organisme Associé (POA) avant enquête publique (article R.562-7 du Code de l'Environnement).

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le préfet a ordonné, fin 2012, la réalisation d'une étude hydraulique de l'Huveaune et l'élaboration d'une cartographie précise des zones inondables pour différents niveaux de crue.

Le porter-à-connaissance des résultats de cette étude a ensuite conduit à la prescription, par arrêté préfectoral, en janvier 2015, d'un projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Ce plan, réalisé par l'Etat, est destiné à réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées au risque d'inondation. Quatre zones ont été

définies dans le PPRI où les conditions de constructibilité des terrains varient selon l'intensité des aléas et le contexte urbain.

Il y a une zone rouge qui est inconstructible, une zone bleu foncé où l'urbanisation et les aménagements sont réglementés, une zone bleu clair avec des aléas faibles ou modérés, constructible sous prescription, et une zone violette peu contrainte en matière de constructibilité.

Dès lors qu'il sera approuvé, le PPRI sera opposable à toute personne publique ou privée, et ces conditions s'imposeront en sus des règles du PLU de Marseille voté en 2013, auquel il sera annexé valant servitude d'utilité publique.

La Ville de Marseille a déjà demandé à la Métropole d'engager la procédure de modification du PLU qui permettra d'intégrer le PPRI. Une délibération dans ce sens a été votée lors du Conseil métropolitain du 30 juin dernier.

Aussi, il vous est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PPRI, avant enquête publique, sous réserve de renforcer par des contraintes sur les possibilités de parking en sous-sol, particulièrement en centre urbain, dite zone CU, de l'adapter pour permettre la reconstruction en zone AZU (autres zones urbanisées), d'améliorer le règlement en zone bleue et rouge, de clarifier le règlement dans son application et de l'accompagner d'un manuel d'application, de phaser et de prioriser le diagnostic de vulnérabilité et les travaux obligatoires pour les entreprises et les établissements recevant le public qui devront être réalisés.

Par ailleurs, il est demandé au préfet, d'une part de prescrire un plan de prévention multirisques sur la commune de

Marseille, ou a minima un plan de prévention des risques de ruissellement et d'inondation de tous les cours d'eau ou affluents, et d'autre part de piloter une étude multirisques sur l'ensemble du territoire d'Aix-Marseille Provence Métropole.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, on ne peut être que satisfait d'enfin avoir ce rapport parce que nous réclamons ce Plan de Prévention du Risque Inondation et Incendie depuis quelques années, compte tenu du fait que, à Marseille, nous avons pas mal de zones inondables. Je ne donne qu'un exemple parce que c'est dans notre secteur : les abords de l'Huveaune, mais aussi Rabatau, le Stade Vélodrome puisqu'avant c'était des marécages.

M. le MAIRE.- Vous pouvez rajouter le pied de la colline Puget aussi.

Mme PALLOIX.- Chaque fois qu'il y a eu des constructions, en particulier en sous-sol, nous nous sommes élevés en tirant la sonnette d'alarme en disant : attention, nous sommes en zone inondable. D'ailleurs, lorsqu'il y a de fortes pluies, malheureusement, dans ces quartiers les caves sont inondées, on n'arrive plus à distinguer le trottoir de la chaussée, les bouches d'égout se soulèvent, et cela devient très dangereux. Nous avons vécu cela au Redon-la Gouffonne, où il y a eu mort d'homme. Depuis toutes ces fortes pluies, nous savons très bien qu'il y a des risques. Ce PPRI était pour nous essentiel.

Bien entendu, je vais voter. Il va y avoir l'enquête publique et je pense que pas mal de riverains et d'habitants de ces quartiers risquent d'intervenir, et c'est très bien.

M. le MAIRE.- C'est dommage qu'à la réunion publique organisée par le préfet, qui était particulièrement intéressante, il n'y avait strictement personne. C'est la préfecture qui a choisi, je crois que c'était le 13 juillet, un vendredi soir. Moi, j'y suis allé, en tout cas.

Mme PALLOIX.- L'article 2 m'interpelle un peu parce que l'on a des PPRI pour les zones d'inondation et pour l'incendie. Demander au préfet de prescrire un plan de prévention multirisques, cela me fait penser aux assurances multirisques. Vous souscrivez une assurance multirisques et quand il vous arrive quelque chose, ce n'est pas inscrit. Je préfère les choses bien dites plutôt que les choses aléatoires. « Multirisques » veut tout dire et ne rien dire. Alors que PPRI avec inondation et incendie, cela parle. Le reste, on pourra toujours dire, s'il y a un grave accident, que ce n'était pas compris dans le multirisque. Je suis un peu sensible à cela, mais je voterai ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29641/301 SPU est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16-29598/303 SPU

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Signature convention Programme Investissements d'Avenir - Ville de demain Eco-cité 2 et lancement d'une consultation pour l'élaboration d'une éco-cité historique dans le centre ville de Marseille.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans le cadre du Programme d'investissements d'Avenir-Ville de demain, la Caisse des Dépôts et

Consignations et le Commissariat Général à l'Investissement ont accordé au projet d'éco-cité de Marseille, et à ses partenaires porteurs de projets, une subvention de 1 102 000 €, dont 150 000 € seront utilisés pour développer une approche bioclimatique dans l'éco-cité historique du centre-ville.

Le présent rapport soumet à votre approbation le lancement d'une consultation pour ce projet et la convention locale entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'éco-cité de Marseille.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, en raison de la communication sur table des annexes, nous ne participerons pas au vote, sauf sur le rapport 322 parce qu'il nous a été préalablement envoyé par email.

M. le MAIRE.- Vous faites un peu comme vous voulez, bien sûr.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29598/303 SPU est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

(Le rapport n° 16-29346/304 DF est retiré)

Rapport n° 16-29490/305 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE -
Subventions aux Associations Animation de la jeunesse dans les
quartiers - Exercice 2016.**

Rapporteur : Mme OURET

Mme OURET.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne la Délégation générale Education, Culture et Solidarité, Division Contrat Enfance Jeunesse.

Comme vous le savez, la Ville de Marseille poursuit son soutien aux associations oeuvrant en faveur de la jeunesse dans les quartiers. Je vous remercie d'approuver les conventions, ainsi que le montant total des subventions.

Le montant total à voter est de 30 000 €. En ce qui nous concerne :

- L'Association Ici et Là : 1 000 €.
- Mamanthé : 1 000 € (Festival
- Les Coquelicots : 4 000 €.
- Paroles d'enfants : 2 000 €.
- Droit à la Vie : 2 000 €.

Le rapport 16-29490/305 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29507/306 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –
DIRECTION DE LE VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2016/2017.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale de l'Education, de la Culture et de la Solidarité, de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le présent rapport a pour objet d'actualiser les tarifs pour l'année 2016-2017 des classes de découverte, du Musée de la Moto et de l'équipement l'Enjeu géré par le Service de la Jeunesse.

Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29507/306 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29519/307 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE -Approbation des
tarifs pour les carnets de tickets pour les haltes garderies
itinérantes.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Ce rapport émane de la Direction Générale de l'Education, de la Culture et de la Solidarité, de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Plus de 400 enfants sont accueillis chaque année dans les haltes garderies itinérantes, dites « bébécars ». Le paiement de cette prestation se fait par achat de carnets de tickets horaires dont le tarif doit être revu à la baisse au 1^{er} janvier 2017, à la demande de la CAF.

Le tarif horaire avec un enfant à charge passe de 1,60 € à 0,40 €. La diminution de la participation des usagers sera

compensée par une augmentation de la prescription de la CAF des Bouches-du-Rhône.

Il vous est proposé d'approuver cette nouvelle tarification par le présent rapport.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29519/307 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29572/308 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine -
2^{ème} répartition 2016.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale Education, Culture et Solidarité, Direction de l'Action sociale et de la Solidarité. Il en sera de même pour les quatre rapports qui suivent.

Le présent rapport soumet à votre approbation l'octroi de subventions pour des associations qui conduisent des animations dans la ville. Dans le 4^{ème} secteur, quatre associations sont concernées :

- Zimzam : 800 €, pour le fonctionnement général.
- Les Trottoirs de Marseille : 600 € pour le fonctionnement général.

- Notre Vie Sociale : 3 000 €, pour la deuxième édition de la course caritative Marseille Handicap 2016.

- Ecoute et Trait d'Union : 2 500 €, pour le fonctionnement général.

Soit au total 6 800 € sur notre secteur.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29572/308 DASS est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29573/309 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur
des Familles - 2^{ème} répartition 2016.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Le présent rapport soumet à votre approbation l'octroi de subventions aux associations oeuvrant en faveur des familles résidant dans notre cité.

Dans le 4^{ème} secteur, deux associations sont concernées :

- Education, Protection, Insertion sociale : 3 000 €, pour la médiation familiale.

- De Fil en Soi : 1 000 €, pour du conseil sur la parentalité.

Au total : 4 000 €.

M. le MAIRE.- Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29573/309 DASS est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29574/310 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des
Droits des Femmes - 2^{ème} répartition 2016.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui oeuvrent en faveur des droits des femmes.

Dans le 4^{ème} secteur, une association est proposée : Espace pédagogique et Formation France, dans le 6^{ème} arrondissement, à hauteur de 1 500 €, pour aider les personnes en difficulté à acquérir une autonomie, logement, santé, etc.

M. le MAIRE.- Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29574/310 DASS est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29577/311 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 2^{ème}
répartition 2016.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- La Ville de Marseille poursuit son soutien aux associations d'intérêt social dont certaines oeuvrent dans le 4^{ème} secteur. Il s'agit de :

- La Fédération des groupements corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône, en complément d'une première subvention

de 8 000 € pour le fonctionnement général. Montant de la subvention de ce jour : 2 000 €.

- Maccabi Sports Marseille, pour la rendre la pratique sportive accessible à tous : 4 400 €.

- Diffusion de l'expression juive sur Marseille, en complément d'une première subvention de 6 000 € qui avait été versée pour le fonctionnement général : 1 000 €.

- Coopération féminine Marseille Provence Languedoc, 6^{ème} arrondissement, pour animer des ateliers informatiques à destination des seniors : 1 500 €.

- Mouvement Jeunesse Bâisseurs de liberté, pour l'organisation d'activités pour les jeunes : 3 450 €.

- Les Paniers du Chabbat, en complément d'une première subvention de 30 000 €, pour le fonctionnement général, aide alimentaire aux plus démunis : 8 000 €.

- Handicap Amitié Culture, en complément d'une première subvention pour l'aide aux personnes handicapées : 2 000 €.

M. le MAIRE.- Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-26577/311 DASS est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29580/312 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille
Accompagnement à la Réussite Scolaire - Attribution de subventions
aux associations intervenant dans l'action Marseille
Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Versement du
solde des subventions de l'année scolaire 2015-2016.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale
de l'Education, Culture et Solidarité, de la Direction de la Vie
scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Ville de Marseille cofinance des actions en faveur de la
réussite scolaire des enfants dans le cadre du dispositif MARS
(Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire). Ces actions
sont conduites dans les quartiers par des centres sociaux ou des
maisons pour tous.

Dans le 4^{ème} secteur, il s'agit du Centre Julien, dans le 6^{ème}
arrondissement, géré par l'IFAC.

Il vous est proposé d'approuver, par ce rapport, le
versement du solde des subventions aux associations pour l'année
scolaire 2015-2016, d'un montant total de 82 711 €.

M. le MAIRE.- Je soumets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29580/312 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-
participation au vote du groupe Front national)**

Rapport n° 16-29594/313 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations
conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement
à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2016-2017 -
Approbation de 21 conventions d'objectifs conclues avec les
associations pour l'année scolaire 2016-2017.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Ce rapport émane de la même délégation.

La Ville de Marseille cofinance des actions en faveur de la réussite scolaire des enfants dans le cadre du dispositif MARS. Ces actions sont conduites par des centres sociaux ou des maisons pour tous.

Dans le 4^{ème} secteur, il s'agit du Centre Julien, dans le 6^{ème} arrondissement, géré par l'IFAC. Il vous est proposé d'approuver ce dispositif pour l'année scolaire 2016-2017, avec une expérimentation nationale en faveur des enfants de grande section de maternelle pour la maîtrise du langage parlé et l'initiation au langage écrit.

Les conventions d'objectifs et le montant total de la dépense s'élèvent à 355 252 €.

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29594/313 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29585/314 DGUP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE
SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de subventions
libéralités aux associations développant des projets de santé
publique - Budget Primitif 2016 - 2^{ème} répartition.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport émanant de la Délégation Générale Ville durable et Expansion.

En 2016, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique en accordant des subventions aux associations qui mènent des actions dans ce domaine.

Dans le 4^{ème} secteur, 7 associations sont concernées :

- L'Institut de gérontologie sociale, pour l'accompagnement et le soutien des personnes âgées isolées : 2 000 €.

L'association Marseille Diabète, pour l'aide à la mise en place de parcours santé à destination des diabétiques : 3 000 €.

- Les Sentinelles Egalité, pour aider à la réinsertion d'usagers de la psychiatrie : 2 500 €, 3 000 € et 4 000 €.

- NUCLEUS, pour la mise en œuvre d'actions autour de la santé durable : 8 000 €.

- Centre social Mer et Colline, pour la prévention des risques liés à la sexualité : 4 000 €.

- L'association Plus Fort, pour la prévention des conduites addictives dans les écoles élémentaires : 5 000 €. Cette association est domiciliée au Centre social Mer et Colline.

- L'association MAAVAR, pour l'accueil des personnes fragilisées par des problèmes de santé, dans le restaurant social Noga : 17 000 €.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Je prends la parole pour féliciter l'adjoint qui est en charge de ce dossier - bien sûr, vous-même, mais surtout Monsieur PADOVANI - qui mène vraiment un travail de prévention très important et très intéressant au niveau de la ville de Marseille. En tant que praticien, je tenais, ce soir, à le remercier de vive-voix et à marquer l'intérêt que je porte au travail très subtil qu'il fait auprès des associations qui mènent elles-mêmes un travail de qualité auprès des habitants de notre ville.

M. le MAIRE.- Merci pour lui. Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29585/314 DGUP est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29590/315 DGUP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE
SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de subventions
hors libéralités aux associations développant des projets de santé
publique - Budget Primitif 2016 - 2^{ème} répartition.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- En 2016, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique, en accordant des subventions aux associations qui mènent des actions dans ce domaine.

Dans le 4^{ème} secteur, 5 associations sont concernées :

- Comité régional d'Education pour la santé : 10 000 €, pour le fonctionnement général.

- Centre régional d'information et de prévention Sida : 17 000 €, pour l'information et la prévention des conduites à risque.

- L'association Stade Université Marseille Club : 8 000 €, pour des activités sport et santé.

- L'association Marseille Diabète : 6 000 €, pour des partenariats destinés à inciter les patients malades chroniques à augmenter leurs pratiques d'activités physiques.

- L'association Réseau Santé Marseille Sud : 4 000 €, pour du soutien psychologique aux personnes atteintes du VIH, et 6 000 € pour aider financièrement et favoriser l'insertion sociale de ces personnes.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29590/315 DGUP est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29640/316 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE -Délégation de Service
Public de la restauration scolaire du 1er degré – Saisine du Comité
Technique.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale de l'Education, de la Culture et de la Solidarité, de la Direction de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Ville de Marseille doit renouveler la gestion du service public de la restauration scolaire en août 2018. Il vous est donc proposé d'approuver le présent rapport afin de saisir pour avis le Comité technique, conformément à la réglementation en vigueur.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29640/316 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29689/317 DGUAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – Attribution de la Dotation Politique de la Ville 2016 à la Ville de Marseille - Approbation de la liste des projets d'investissement et de fonctionnement retenus et de la convention financière à passer avec l'État.

Rapporteur : M. FARHI

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale de l'Urbanisme, Aménagement et Habitat, en particulier de l'attribution de la Dotation Politique de la Ville 2016 à la Ville de Marseille.

Dans le cadre de cette dotation, l'Etat a accordé une enveloppe de 4 500 000 € à Marseille pour soutenir des projets dans les quartiers prioritaires de rénovations de groupes scolaires à hauteur de 3 M€, de rénovations d'équipements sportifs (gymnases, stades, piscines) pour un montant de 1 500 000 €, et de médiation sociale (2^{ème} tranche) qui concerne tout Marseille.

Il vous est donc demandé de prendre acte du versement de ces crédits et d'approuver la convention afférente entre la Ville et l'Etat.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29689/317 DGUAH est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29962/318 DGUAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programme DSU - 2^{ème} série d'opérations d'investissement 2016.

Rapporteur : M. FARHI

M. FARHI.- Il s'agit de la Délégation Générale de l'Urbanisme, Aménagement et Habitat, cette fois-ci dans le cadre du Programme de Développement social urbain (DSU), et de la deuxième série d'opérations d'investissement 2016.

En juin 2015, le Conseil municipal a approuvé le contrat de ville intercommunal qui fixe, jusqu'en 2020, le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction de 35 quartiers les plus en difficulté.

Des projets d'investissement sont proposés pour un montant de subvention de 644 000 €, dont un concerne le territoire Tout Marseille. Il s'agit de l'association ACELEM dont le siège se trouve à la rue Arménie, dans le 6^{ème} arrondissement, qui souhaite acquérir un véhicule utilitaire pour transporter et déployer des médiathèques portatives (bibliothèque, centre informatique et cinéma) dans les quartiers prioritaires.

La convention et l'affectation d'autorisation de ce programme sont soumises à votre approbation. Il s'agit d'une subvention de 21 175 € par la Ville de Marseille.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29962/318 DGUAH est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29699/319 DGUP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE
LA MOBILITE ET LOGISTIQUE URBAINE - Dispositions relatives au
stationnement payant sur voirie : plages horaires, zonage,
tarification et éligibilité.**

Rapporteur : M. TALAZAC

M. TALAZAC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, organiser l'espace public, c'est toujours se confronter à la quadrature du cercle. Il appartient à tout le monde, en fait il n'appartient à personne, et chacun n'a qu'une envie : essayer de s'en approprier, pour son usage personnel, la plus grande partie. Il faut le partager. Pour cela, il faut des outils. Un des outils essentiels de ce partage de l'espace public est la réglementation du stationnement payant.

Le stationnement payant a un objectif. D'abord, essayer de lutter contre le trajet domicile-travail qui embouteille les rues et qui stérilise une place toute la journée, et favoriser la rotation pour permettre aux clients des commerces, à tout ce qui fait l'activité d'une ville de fonctionner.

N'oublions pas que ce stationnement payant est aussi un des éléments essentiels et obligatoires du Plan de Déplacements

Urbains, devenu Plan de Déplacements communautaire, et maintenant métropolitain. Ce n'est pas un seul système isolé, il fait partie d'un grand ensemble cohérent, d'une politique cohérente de circulation et de déplacement, avec la mise en place de nouvelles voiries, de nouveaux modes de déplacement par les transports en commun modernes (tramway ou métro), et le transfert également vers les modes doux.

Cette réglementation datait de 2008, elle n'a pas été actualisée depuis. Il convient de l'actualiser. Notre collègue Jean-Luc RICCA s'est attelé à cette tâche, avec la méticulosité qui est sa marque de fabrique, et a donc regardé sur le terrain comment adapter au mieux cette réglementation, de façon à la rendre à la fois plus simple, plus efficace et plus juste.

L'ensemble de ces propositions est détaillé dans le rapport. Il pourra répondre à vos questions ou les détailler, si vous le souhaitez.

M. le MAIRE.- Merci à Monsieur TALAZAC et à Monsieur RICCA.

Mme PALLOIX.- Monsieur TALAZAC, je suis tout à fait d'accord avec vous, et avec Monsieur RICCA bien entendu puisque vous êtes tous les deux les protagonistes, mais je trouve que l'on met la charrue avant les bœufs.

Je l'ai déjà dit quand les premiers horodateurs sont sortis de terre, je le redis aujourd'hui parce que, malheureusement, on n'a pas tellement avancé là-dessus : tant qu'il n'y aura pas des équipements publics de transport collectif dignes de la deuxième ville de France, je trouve qu'il est un peu fort de café d'avoir double

peine. Nous n'avons pas le maillage des transports collectifs que nous aimerions avoir, nous sommes en retard, et cela personne ne peut me dire le contraire. Dans le même temps, on punit les gens qui viennent en voiture parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, en leur disant : vous allez payer parce que, de toute façon, comme cela, on fait une rotation, etc.

Je trouve que si, vraiment, nous avons des transports collectifs, par exemple comme à Bordeaux, à Lyon, à Nantes - je choisis exprès des villes un peu de tous bords... Chez nous, à Marseille, nous marchons surtout ou alors il y a les vélos, bien entendu. Pour aller d'un point à un autre, pour traverser la ville - je peux en parler en connaissance de cause parce que je le fais tous les jours - nous n'avons pas les transports collectifs qu'il nous faut.

Dans le même temps, je me fais énormément de souci parce que, comme on s'est accaparé sur la L2 et le boulevard urbain sud, je me demande si l'on aura l'esprit assez réactif pour pouvoir faire concomitamment les fameux parkings-relais. Sinon, on va se retrouver dans les mêmes embouteillages que de la Pointe Rouge aux Goudes, les week-ends chargés.

C'est pour cela que je vais voter contre parce que ce n'est pas encore le moment.

D'autre part, quelque chose me turlupine, Monsieur le Maire, et vous allez m'expliquer : j'ai trouvé, sur les voitures des rues intéressées par ces nouveaux horodateurs, un courrier signé de votre main et de la main de Jean-Luc, et j'ai été fort étonnée parce que j'ai vu que, à compter du 26 septembre 2016, les places de stationnement réglementées et autorisées vont devenir payantes et

limitées à une durée de 4 heures dans les voies énumérées, en gros le Rouet.

Je suis très étonnée parce que nous sommes le 28 septembre, et que lundi, c'est le 3 octobre. C'est donc le 3 octobre que vous allez voter au Conseil municipal. Je suis en train de me demander ce qu'est ce courrier. Il est vrai que, le 26 septembre, on n'avait pas encore eu le Conseil d'arrondissements, ni le Conseil municipal pour passer la délibération. On a déjà commencé à avoir la double peine au niveau du Rouet.

Enfin, Monsieur le Maire, comment se fait-il que, au dernier Conseil d'arrondissements du 5^{ème} secteur, Monsieur le Maire ROYER-PERREAUT a retiré ces deux rapport et n'a pas fait voter son Conseil d'arrondissements. Comme c'est pour tout Marseille, il me semble qu'il risque d'y avoir un petit souci aussi.

M. RICCA.- Marie-Françoise, tu m'avais habitué à lire correctement les rapports, et là, je me permets de te dire que tu te trompes un peu. Effectivement, nous avons mis en place le stationnement payant sur le Rouet à compter du 26 septembre. C'était la décision administrative. Il y aura un report de 15 jours, le tant que les habitants s'imprègnent des conditions, et le temps matériel d'aller chez notre délégataire à la rue Liandier ou à la rue des Trois-Frères-Barthélémy pour connaître parfaitement les conditions, les documents qu'il fallait leur amener pour bénéficier de la vignette de résident.

Je te précise que l'extension à l'intérieur d'un quartier administratif dépend essentiellement des CIQ et des maires de secteur. Déjà depuis deux ans, le CIQ du Rouet nous avait demandé

l'extension du stationnement dans la partie qui n'était pas payante. A la demande du CIQ, le maire de secteur a validé, après consultation de l'ensemble des parties concernées, l'extension d'un certain nombre de rues : la rue Louis-Rège, la rue de Benedetti, le boulevard de Maillane, etc.

Cela ne rentre pas du tout dans le cadre de la délibération que nous allons voter le 3 octobre. Cela n'a rien à voir. Effectivement, Monsieur le Maire et moi-même avons la possibilité de signer ce courrier puisque c'était la demande des résidents du quartier.

La charrue avant les bœufs : je ne suis pas élu métropolitain ni élu aux transports, il y a un maire de secteur parfaitement compétent qui pourra te répondre sur l'ensemble des questions au niveau du maillage des transports en commun. Je considère, à titre personnel, que le maillage dans l'hyper centre-ville est tout à fait correct. Quand on veut se rendre en centre-ville, on peut utiliser les transports en commun de manière relativement facile. Je laisse le soin au maire de secteur de compléter ma réponse.

M. le MAIRE.- On nous a suffisamment reproché d'avoir maillé le centre-ville !

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- J'ai lu bien évidemment la délibération avec beaucoup d'attention. J'ai retenu des éléments positifs concernant les résidents puisqu'il est question de diminuer leur tarification annuelle. Néanmoins, j'ai quelques questions à vous poser concernant cette fameuse zone orange.

Lorsque l'on regarde le territoire de cette zone orange, il correspond réellement aux quartiers de notre centre-ville - il intègre également une partie de notre secteur - pour lesquels des efforts très importants sont faits pour faire venir les gens dans ce secteur, au niveau des commerces de la ville. Je me pose la question : est-ce que l'on ne va pas un peu à l'encontre de la politique incitative d'amener les personnes à aller faire des courses rapides sur ce secteur ? D'autant plus que, à Marseille, nous avons encore le privilège par rapport à d'autres villes d'avoir la gratuité entre midi et deux. Je pense que cet élément ne va pas faciliter le fait d'aller dans le centre-ville pour faire quelques courses ou aller manger chez un des restaurateurs, avec la possibilité d'aller se garer gratuitement ailleurs, dans d'autres centres qui sont attractifs.

Ma réflexion se porte à ce niveau d'échelle puisque le territoire est vraiment celui qui amène une réflexion aujourd'hui de nous tous pour arriver à animer ce territoire. Je ne trouve pas la logique. Je ne la trouverai que lorsque l'on aura des parkings de délestage à l'extérieur de Marseille. Peut-être que l'on aurait pu attendre de les avoir pour mettre en place cette zone orange.

Enfin, pourquoi le maire du 9-10 a-t-il retiré cette délibération, alors que nous sommes tous dans la même configuration ?

M. le MAIRE.- Monsieur RICCA va vous répondre d'autant plus facilement que la question essentielle que vous posez sur la problématique du 12-14 heures est une discussion que nous avons eue, les maires de secteur essentiellement concernés, Sabine BERNASCONI et moi-même, à plusieurs reprises. Cela a fait l'objet de nombreuses discussions qui ont d'ailleurs abouti à un peu

retarder le passage de ce rapport en Conseil municipal. Les arguments techniques que Jean-Luc RICCA nous a exposés ont fini par nous convaincre du bien-fondé de sa position qu'il va maintenant développer.

M. RICCA.- Effectivement, cela a fait l'objet de longs sujets de discussion, Madame MOZZICONACCI. Nous sommes allés principalement à Toulouse, à Lyon, à Paris et dans d'autres villes pour voir ce qui se faisait ailleurs parce que nous ne sommes pas plus intelligents, mais j'aime bien, quand quelque chose marche bien, me rendre compte sur place.

Qu'avons-nous constaté ? Dans toutes les grandes villes françaises, dans toutes les grandes métropoles, le stationnement 12-14 est payant. La dernière ville en date est Strasbourg, depuis janvier 2016.

Depuis le début de l'année, j'ai participé activement, avec le directeur de la DGUP à des réunions à Paris ; nous avons eu des groupes de travail assez actifs à l'AMF avec le GART. J'ai eu l'occasion de rencontrer énormément d'adjoints à la circulation de toute la France, de grosses communes, de petites communes, et tous nous ont dit que cela avait réellement permis... Il fallait bien sûr accompagner avec une tarification.

Pourquoi une zone orange ? J'espère que nous voterons ce rapport lundi. Pourquoi allons-nous distinguer à l'intérieur du périmètre du stationnement payant une zone orange ? Cette zone correspond à l'hyper centre-ville de Marseille, c'est là où la pression de stationnement est la plus forte, et il faut que l'on arrive à inciter les personnes à occuper le minimum de temps pour maximiser l'offre

de stationnement. Nous nous sommes aperçu que, énormément de personnes, parce que c'était gratuit, restaient stationnées 4 ou 5 heures ; ce qui est contreproductif pour l'attractivité commerciale de nos commerces de proximité. Si une place est utilisée par cinq ou six personnes plutôt que par une seule personne, cela peut, ne serait-ce que pour les clients des commerces de proximité, procurer une offre plus importante.

Dans cette zone orange, un des leviers, c'est la tarification. Au plus c'est cher, au moins les gens restent longtemps. Effectivement, la durée limite maximale sera de 4 heures, comme dans la zone orange, mais au-delà de la première heure, au lieu de payer 3 €, ils paieront 4 €, 1 € de plus que dans la zone orange. Dans toutes les autres villes où cela a été appliqué, cela a été assez bénéfique et cela a permis une plus grande rotation des véhicules. C'est pour cela que nous avons pris cette décision.

D'autre part, on se doit de proposer aux résidents la possibilité de se garer à des tarifs attractifs dans le périmètre immédiat où ils habitent. Ils payaient jusqu'à présent 200 € par an, ils ne paieront plus que 160 €, et même un peu moins encore s'ils font les démarches administratives sur Internet, ils ne paieront plus que 140 €. 140 € pour se garer toute l'année quasiment dans le périmètre où l'on habite, je pense que c'est une avancée certaine. Nous avons fait ces tarifs attractifs pour les inciter à s'abonner. A l'heure actuelle, sur les 15 000 ou 16 000 abonnés, nous n'avons que 3 000 personnes abonnées et 13 000 qui payaient à l'horodateur.

Je vais plus loin, je me tire une balle dans le pied, nous avons augmenté la personne qui prenait à l'horodateur à la journée :

au lieu de payer 1 €, elle paiera 2 € parce que l'on veut absolument inciter la population à aller vers l'abonnement. Cela me semble être plus intéressant à la fois pour la Ville et pour les résidents.

Autrement, il y a des tas de choses dans le rapport. L'environnement : je m'y étais engagé, Madame MOZZICONACCI, le 15 décembre, vis-à-vis de votre président de groupe. L'auto-partage : il n'y avait pas d'abonnement spécifique pour les véhicules d'auto-partage. L'ADEME préconise qu'un véhicule d'auto-partage permet de supprimer environ 8 véhicules de particulier. Ce dispositif n'existait pas. On avait fait voter au Conseil municipal l'attribution d'une vignette profession mobile, moyennant la somme de 300 €. A partir du moment où les véhicules seront en auto-partage, ils ne paieront plus que 150 €. Et pour le développement durable, pour réduire les gaz à effet de serre, si les véhicules d'auto-partage sont des véhicules électriques, on va encore pratiquer un abattement de 50 %, et un véhicule en auto-partage ne paiera plus que 75 €. Il ne paiera plus que 55 € s'il utilise l'abonnement dématérialisé par Internet.

Je pense qu'il y a des avancées non négligeables dans ce rapport. Il n'y a pas que « payer plus ». C'est un rapport vertueux, il répond aux attentes du PDU, il incite les gens qui viennent dans le centre-ville à utiliser les transports en commun. Il y a effectivement des efforts à faire, mais je crois que notre majorité municipale, l'ensemble des maires de secteur, la Métropole, tout le monde travaille pour aller dans ce sens. Nous sommes bien conscients qu'il faut augmenter les lignes de métro, de tramway. Tout cela a un coût.

Vous me reprochez de mettre la charrue avant les bœufs, mais cette délibération date de 2006, les tarifs n'ont plus évolué

depuis 2008. On ne va pas attendre qu'il y ait encore un maillage supplémentaire. Le maire m'a confié cette délégation pour améliorer l'existant. Il y a aussi, à la marge, toutes les évolutions sociétales, et de plus en plus de gens qui louent leur véhicule. Ils ne pouvaient pas bénéficier de l'avantage des vignettes résidents. Aujourd'hui, ils le pourront bien que le véhicule ne leur appartienne pas. Les véhicules qui étaient volés, qui brûlaient ou qui étaient vendus : on ne pouvait pas assurer le transfert sur un autre véhicule. Il y a des améliorations. Je pense que ce rapport va dans le bon sens. Il sera attractif pour les commerçants et bénéfique pour l'environnement.

(Applaudissements)

Nous sommes bien conscients que les commerçants du centre-ville, notamment de la rue Paradis, vont souffrir pendant les travaux. A la demande du maire de secteur, je vais supprimer, à compter du 1^{er} janvier ou du 1^{er} février, en tout cas avant que les travaux de la rue Paradis ne commencent, tout le stationnement payant de la rue Montgrand et de la rue Grignan et le transformer en dépose-minute pour favoriser les rotations et soutenir le commerce de proximité. Je pense que c'était une excellente idée que j'ai défendu auprès des gens de la communauté urbaine qui l'ont acceptée.

Le grand problème de cette ville est l'incivisme caractérisé que l'on ne retrouve pas ailleurs. Dans les mois à venir, une fois que ce rapport sera passé, nous allons sérieusement nous pencher sur ce problème - j'espère que j'obtiendrai de la part du Maire de Marseille les effectifs que je lui ai demandés - pour qu'il y ait un peu plus de rigueur de la part des uns et des autres. Il y a trop de places de livraison qui sont privatisées par des commerçants ou par

d'autres, des camions qui restent à livrer pleine voie. C'est insupportable parce que cela crée des bouchons énormes. Il y a du travail. J'ai à cœur de le faire le plus correctement possible, en concertation avec l'ensemble de l'équipe municipale.

(Applaudissements)

Mme PALLOIX.- J'ai bien entendu ce que tu dis, effectivement. Je me souviens du Conseil municipal houleux que nous avons eu pour l'installation des horodateurs en 2006.

M. le MAIRE.- Que tout le monde demande, désormais.

Mme PALLOIX.- C'est normal, nous avons encore les voitures dans Marseille. C'est normal qu'ils le demandent, ils n'en peuvent plus. Ce que vient de dire Monsieur RICCA pour les livreurs se fait aussi parfois avec des voitures personnelles, à deux, voire trois rangées de voitures garées.

Le problème n'est pas là. On fait un emplâtre sur une jambe de bois : on garde la voiture en plein centre, on sait très bien que cela pollue, on connaît très bien les nuisances que cela peut avoir. Pourquoi ? Parce que l'on manque de transport collectif. Il est certain que Monsieur RICCA aurait présenté son rapport... Je ne peux pas dire les années, si cela fait comme la L2, c'est dans 30 ans...

M. le MAIRE.- D'ailleurs, il serait bien que le préfet l'ouvre puisqu'elle est finie. Nous n'avons besoin d'attendre le Président de la République pour l'inaugurer parce que, comme nous allons en changer dans quelques mois, autant l'inaugurer rapidement.

Mme PALLOIX.- Je suis loin de cela. Moi, c'est pour les Marseillais et les Marseillaises.

Si l'on avait vraiment la possibilité, au lieu d'être obligés de prendre, comme moi, ma voiture, de prendre le tunnel Prado-Carénage, de me garer et de payer parce que je ne peux pas faire autrement, sinon je prends un bus, un métro et un bus, ce n'est pas possible. Tant que l'on n'aura pas un maillage et une toile d'araignée dans Marseille, dans le centre et l'hyper centre ce sera catastrophique. Alors, que fait-on ? On fait payer.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Quand on habite dans le 8^{ème} arrondissement, pour aller dans le centre-ville de Marseille, il y a des transports en commun qui permettent d'y aller sans difficulté. Quand on habite à Rabatau ou au Rouet, on prend le métro ou le bus puis le tramway, et on arrive dans le centre-ville sans difficulté. Il faut aussi que les Marseillais apprennent à prendre les transports en commun quand ils existent, et à lâcher leur voiture ; ce qu'ils ne font pas. Le rapport conduira à changer les comportements parce que l'on ne peut pas toujours demandé des moyens, de l'argent, il faut aussi, à un moment, changer les comportements. Et nous l'assumons.

(Applaudissements)

Le rapport 16-29699/319 DGUP est adopté à la majorité – Vote contre de Mme PALLOIX - Abstention de Mme LEVY-MOZZICONACCI - (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29501/298 DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET LOGISTIQUE URBAINE - Délégation de Service

Public du stationnement payant sur voirie - Approbation de l'avenant n°4 à la convention n° 11/0308.

Rapporteur : M. TALAZAC

**Le rapport 16-29501/298 DGUP est adopté à la majorité – Vote
contre de Mme PALLOIX - Abstention de Mme LEVY-
MOZZICONACCI**

Rapport n° 16-29704/320 DM

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Partenariat avec
l'association Septentrion Environnement - Approbation de l'avenant
n°1 à la convention de partenariat n°2016/81054.**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

Mme CLAUDIUS-PETIT.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport émane de la Direction de la Mer et du Littoral.

Le Conseil municipal a approuvé, le 27 juin dernier, un partenariat avec l'association Septentrion Environnement, pour un engagement commun en faveur de la mer et du littoral.

Des précisions devant être apportées à la convention de partenariat concernant l'application du règlement intérieur du stade nautique du Roucas-Blanc et les règles d'usage des biens mobiliers et immobiliers mis à disposition de l'association, un avenant a dû être fait. C'est ce que nous vous proposons d'approuver.

Mme PALLOIX.- Je vais bien entendu voter ce rapport. Simplement, puisque l'on parle du littoral, Monsieur le Maire, j'ai une question à vous poser : quelle est votre position pour la préemption du Belvédère à l'Escalette ?

M. le MAIRE.- Merci de me poser la question, cela me donne l'occasion de m'expliquer publiquement sur ce sujet où les rumeurs colportées par des personnes malveillantes, animées par des intentions purement politiciennes, pour ne pas dire politicardes, font raconter n'importe quoi. Ce n'est pas vous qui êtes concernée, Madame PALLOIX, naturellement.

Lorsque j'ai été interrogé, l'année dernière, à propos de l'éventualité de création d'un bar musical sur le littoral sud, j'ai voulu avoir une position que je puisse défendre de manière cohérente dans le temps. J'ai donc répondu – cela peut être vérifié puisqu'il y a eu des reportages notamment à la télévision - que l'on ne pouvait pas se plaindre continuellement de vivre dans une ville qui est un désert nocturne et refuser, par principe, la création de tout établissement de ce type. Ce qui aboutit d'ailleurs à envoyer nos enfants, pour l'essentiel, à Aix-en-Provence ou à Cassis, au risque qu'ils aient ensuite des accidents de la circulation en rentrant. Mais que, pour autant, ce type d'établissement ne pourrait s'ouvrir qu'à condition d'être dans le parfait respect de la réglementation, tout particulièrement de la réglementation de l'urbanisme d'une part, et du Parc national des Calanques d'autre part.

A l'époque, Didier REAULT, Président du Parc national des Calanques, a fait connaître que l'ouverture d'un établissement nocturne n'était pas compatible avec la réglementation du Parc national des Calanques, et donc que ce projet ne pouvait pas prospérer, sans même parler des autres difficultés d'urbanisme, etc.

Il y a quelques semaines, j'ai été prévenu par la presse que le propriétaire privé du blockhaus de l'Escalette envisageait de vendre sa propriété. On m'a demandé ce que j'en pensais. J'ai dit

que je n'en pensais rien : c'est un propriétaire privé qui envisage de vendre sa propriété privée, il a parfaitement le droit de le faire. - Oui, mais selon ce que veulent faire les acquéreurs ? - S'appliquera aux acquéreurs la même règle que celle que j'avais indiquée l'année dernière : ce qu'ils décideront de faire devra être compatible avec le règlement du parc et de l'urbanisme, et nous savons donc déjà qu'un établissement musical nocturne ne pourra pas voir le jour. - Oui, mais s'ils envisagent un restaurant ? - C'est autre chose. Ce blockhaus a été un restaurant pendant 50 ans. Il y avait même un peu dancing le dimanche après-midi, d'après ce que je sais. Peu importe ! C'était un restaurant, il pourra rester restaurant. Voilà ce que j'ai répondu.

Pour autant, compte tenu du caractère sensible du site, j'ai saisi par lettre - comme cela on peut faire taire les mauvaises langues - Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour lui demander si elle était disposée à envisager une préemption de cette propriété privée, à la condition naturellement que, dans le même temps, le Parc national des Calanques puisse nourrir le projet d'un contenu, afin que l'on ne se retrouve pas dans la situation, que je mentionnais tout à l'heure, de la Villa Méditerranée dans laquelle le contenu fait complètement défaut. C'est bien beau d'acheter, mais il ne faut pas ensuite que la puissance publique se retrouve avec des biens dont elle est propriétaire, sans aucun projet de contenu, au risque de se retrouver avec des squats, des dégradations, etc. J'ai donc saisi la Présidente du Département par lettre. J'ai transmis copie de mon courrier au Président du Parc national des Calanques, qui est également Conseiller départemental et rapporteur général du budget.

Nous en sommes là. Je suis très favorable à une préemption, à condition qu'un projet au contenu puisse voir le jour. S'il n'y a pas de préemption, nous serons vigilants. Si le gars qui achète veut faire sa maison en conformité avec les règles d'urbanisme, pas de problème ; si c'est plus joli que ce que c'est aujourd'hui, ce sera mieux. S'il veut faire un restaurant du type des autres qui existent sur le littoral sud, pas de problème. Pour autre chose, ce sera non.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29504/320 DM est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29707/321 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE - Objectif Jeunes et Contrat Enfance Jeunesse
- Financement 2016 de la participation de la Ville au soutien et au
développement des ALSH, Ludothèques et Accueils de Jeunes
associatifs engagés en Démarche Qualité dans le cadre du contrat
CEJ Ville-CAF - 3^{ème} répartition 2016.**

M. le MAIRE.- Concernant le rapport précédent, je demande que l'on veuille bien adresser une copie de ma lettre à Madame VASSAL à Madame PALLOIX.

Je rapporte moi-même le rapport 321 qui concerne, dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF, l'autorisation de la 3^{ème} répartition de subventions au titre de la démarche Qualité des ALSH et accueil de jeunes.

Dans le 4^{ème} secteur, quatre organismes sont concernés, que nous connaissons tous très bien :

- L'IFAC pour la Maison pour Tous de Bonneveine.
- Le Centre social du Roy d'Espagne.
- Le Centre social Saint-Giniez-Milan.
- Le Centre Léo Lagrange pour Mermoz.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29707/321 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29728/322 DAC

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE -** Approbation de
l'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action
année 2016, aux associations culturelles 7^{ème} répartition
**Approbation des conventions de subventionnement et des avenants
aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses associations.**

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport de la Délégation
Générale Education, Culture et Solidarité, et de la Direction de
l'Action culturelle. Il vous présente une 7^{ème} répartition au titre des
subventions 2016 aux associations culturelles.

Il est à noter que, dans le 4^{ème} secteur, il y en a un certain
nombre dans la danse, la musique, autour du livre, les arts visuels,
le théâtre et le cinéma.

Au total 58 conventions et une dépense de 576 500 € sont
soumises à votre approbation.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29728/322 DAC est adopté à la majorité. Vote
contre du Groupe Front National**

Rapport n° 16-29710/323 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Délégations de Service Public pour l'animation et la gestion des
Maisons Pour Tous - Autorisation de saisine du Comité Technique et
de lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale Education, Culture et Solidarité.

En 2012, la Ville de Marseille a confié la gestion des Maisons pour Tous à des fédérations et associations d'éducation populaire par DSP. Ce dispositif arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

La Ville souhaite poursuivre cette politique socioculturelle, tout en faisant évoluer l'organisation et le fonctionnement de ce service.

Il vous est demandé d'approuver la saisine préalable du Comité technique, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage technique et financière.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29710/323 DASS est adopté à l'unanimité (Non-
participation au vote du groupe Front national)**

(Le rapport n° 16-29751/324 DAC est retiré.)

Rapport n° 16-29762/325 DPE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI -
Candidature de la Ville de Marseille à l'expérimentation territoriale
contre le chômage de longue durée.**

Rapporteur : M. FARHI

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale Ville durable et Expansion, de la Direction des Projets économiques et Service Emploi.

Il s'agit en particulier de la candidature de la Ville de Marseille à une expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

En matière de politique volontariste en matière d'emploi, la Ville souhaite s'engager davantage pour réduire le chômage de longue durée. D'après une étude de l'association ATD Quart-Monde, une action expérimentale a été présentée et validée lors du Conseil municipal exceptionnel sur l'emploi, qui s'est tenu le 13 juin dernier, en présence de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône.

Le présent rapport soumet à votre approbation la candidature de la Ville de Marseille à cette expérimentation territoriale de lutte contre le chômage de longue durée. Cette opération s'appelle « Territoire Zéro chômeur de longue durée ».

M. le MAIRE.- C'est une excellente initiative. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29762/325 DPE est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29769/326 DAC

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une
subvention d'investissement à l'association Montévidéo -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme -
Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville
de Marseille et l'association Montévidéo.**

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Il s'agit d'un rapport de la Délégation Générale Education, Culture et Solidarité.

Depuis 2001, l'association Montévidéo anime une plateforme d'animation artistique dédiée aux écritures contemporaines et aux musiques improvisées. Soutenue financièrement par les collectivités territoriales qui ont contribué à son développement et à sa visibilité nationale et internationale, l'association doit poursuivre des travaux de mise aux normes du bâtiment, afin de rouvrir le studio-théâtre du 1^{er} étage, et passer d'un ERP de 5^{ème} catégorie à un ERP de 3^{ème} catégorie.

Aussi, il vous est proposé d'approuver l'octroi d'une subvention d'investissement de 36 774 € à l'association Montévidéo, ainsi que la convention de financement correspondante.

M. le MAIRE.- Voilà une association qui a eu un problème dans sa localisation, qui risquait d'être mise en difficulté, qui a pris contact avec nous sans faire de campagne médiatique, de manifestation, qui est venue nous voir et que nous avons aidée, en lien avec le Président du CIQ de Vauban et que nous avons sauvée.

C'est une excellente association. Il me semble que la méthode fondée sur le travail et la discrétion est parfois plus pertinente que d'autres méthodes.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29769/326 DAC est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29779/327 DPMS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre d'un appel à projets relatif à de la médiation sociale aux abords des écoles primaires.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille souhaite étendre le dispositif de médiation sociale aux abords des écoles primaires, afin de prévenir et réguler les tensions et comportements inciviques pouvant naître entre parents, riverains, automobilistes ou écoliers aux horaires d'entrée et de sortie de classe.

A l'issue d'un appel à projets, l'association Régie Service 13 a été retenue. Il vous est proposé d'approuver la convention correspondante et le montant de la subvention qui s'élève à 66 853 €.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29779/327 DPMS est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29784/328 DPE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -
Avis du Conseil Municipal sur la liste des dimanches de 2017 pour
lesquels est accordée une dérogation collective du Maire au principe
de repos dominical pour la branche des commerces de l'Automobile.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

Mme ARAGONES.- Le Conseil national des professions automobiles a émis une demande d'ouverture exceptionnelle des commerces pendant 7 dimanches au cours de l'année 2017. Après consultation des organisations syndicales et patronales, et considérant que ces ouvertures dominicales exceptionnelles contribueront à la vitalité et au dynamisme commercial de la ville, il vous est proposé de valider la liste des dimanches demandés pour l'année 2017 que vous trouverez dans le rapport que je vous demande d'approuver.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29784/328 est adopté à la majorité – Vote contre
de Madame PALLOIX - (Non-participation au vote du groupe
Front national)**

Rapport n° 16-28803/329 DVSEJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE -Acquisition de classes
mobiles informatiques pour les écoles élémentaires de la Ville de
Marseille - Financement.**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation Générale

de l'Education, de la Culture et de la Solidarité et de la Direction de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans le cadre du Plan Ecole Réussite, la Ville de Marseille a procédé, depuis 1999, à des investissements importants pour l'installation de salles informatiques dans l'ensemble des écoles élémentaires. Avec l'évolution des pratiques et des exigences pédagogiques, le Conseil municipal a approuvé, en octobre 2015, l'acquisition de classes mobiles informatiques composées de tablettes, ordinateurs portables pour l'enseignant, un vidéo projecteur et un dispositif de recharge et de transport, à hauteur de 2 640 000 €.

Par le présent rapport, il vous est proposé de solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès de différents partenaires, dont l'Etat, pour l'acquisition de ces matériels.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-28803/329 DVSEJ est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29406/330 DS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4^{ème} répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget primitif 2016.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans ce rapport, il est question de la 4^{ème} répartition des subventions aux associations. Dans notre secteur, sont principalement concernées l'AMSCAS, l'ALGERNON

et le SMUC, pour l'organisation de la Corrida du Vieux-Port qui est une course pédestre.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29406/330 DS est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29536/331 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -
Attribution de subventions aux équipements sociaux et aux
associations partenaires - 3^{ème} répartition 2016.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Ce rapport émane de la Délégation Générale Education, Culture et Solidarité.

La Ville de Marseille soutient les équipements sociaux et leurs partenaires dans leurs actions en faveur des familles et des jeunes marseillais. Dans le 4^{ème} secteur, trois équipements sont concernés pour un complément de subvention :

- Le Centre social Mer et Colline : 15 000 €.
- Le Centre social culturel Roy d'Espagne : 10 200 €.
- Le Centre social culturel Saint-Giniez-Milan : 10 200 €.

Nous pouvons souligner que ce sont des centres sociaux qui font un travail de très grande qualité et qui, chaque année, rajoutent des activités, notamment pour le Centre social Mer et Colline où il y a des ateliers à visée de santé publique, et également présentation à l'emploi pour les hommes et les femmes. Le Centre social culturel Saint-Giniez propose la marche nordique qui fait partie également de notre plan « Naturellement Sport » à Bagatelle.

M. le MAIRE.- Il faudra organiser, Madame MARTINOD, une visite au Centre social Mer et Colline. Je n'y suis pas allé depuis longtemps, et je voudrais y aller.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29536/331 DASS est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29791/332 DEGPC

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Réhabilitation de la piscine Magnac, 82 A, boulevard Michelet - 8ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études préalables -Financement.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, dans ce rapport, il est question de la piscine Magnac dont la DSP est attribuée à la SAS Complexe Grand Saint-Giniez. La DSP devra être renouvelée en 2018, mais des travaux de mise en conformité sont nécessaires. Pour cela, il est question dans ce rapport de provisionner 100 000 € pour réaliser les études nécessaires.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29791/332 DEGPC est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

Rapport n° 16-29821/333 DEGPC

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDES PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - SERVICE MONUMENTS ET PATRIMOINE HISTORIQUES - Etudes de maîtrise d'œuvre pour la restauration des charpentes, planchers, plafonds et travaux de 1^{ère} urgence - Eglise Saint Joseph - 126 rue Paradis - 6^{ème} arrondissement -Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

Rapporteur : Mme BONVIN

Mme BONVIN.- Ce rapport nous vient de la Délégation Générale Architecture et Valorisation des équipements. Il concerne la restauration de l'église Saint-Joseph.

Le Conseil municipal a déjà approuvé, le 1^{er} avril dernier, les études pour les travaux de restauration de l'église Saint-Joseph. Compte tenu des difficultés d'accès au plenum des plafonds et de leur hauteur importante, une étude approfondie s'avère nécessaire, ainsi que le recours à un architecte spécialisé en patrimoine historique. Je vous rappelle que cet édifice est classé au titre des Monuments historiques depuis 1999.

Il vous est proposé d'approuver une augmentation de l'affectation d'autorisation de programme de 100 000 €.

M. le MAIRE.- Je rajoute qu'il s'agit d'un dossier complexe. Malheureusement, dans le cours des investigations, les services techniques se sont rendu compte que cela menaçait ruine. Nous avons donc été obligés de fermer le bâtiment. Le Maire de Marseille, en lien avec Catherine PILAT et André MALRAIT, m'a demandé d'accélérer le plus possible les opérations. Mais, c'est

néanmoins compliqué : il faut d'abord faire les études, puis le plan de rénovation. C'est en cours.

Nous nous sommes assurés du financement en intégrant le projet de rénovation de cette église, tout particulièrement de ses plafonds – je crois qu'il n'y a que trois églises à Marseille qui ont des plafonds à caissons de ce type - dans la convention de financement avec le Département des Bouches-du-Rhône. Dès que les projets techniques seront prêts, on pourra entamer les travaux et rouvrir cette église.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29821/333 DEGPC est adopté à l'unanimité (Non-participation au vote du groupe Front national)

L'ordre du jour est épuisé. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je lève la séance en vous invitant à la cérémonie d'inauguration de la nouvelle salle des mariages et du conseil, ce vendredi, par le Maire de Marseille, à 19 heures.

La séance est levée à 21 h 10.